

Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE  
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 janvier 2025

**ACTES**

Séance :	L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 21 janvier 2025.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Martine SIRET, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Guy AUJAME qui a donné pouvoir à Monsieur René MYX Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Liliane ETIENNE-ROUDILLON qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry MICHAUD Madame Muriel DESHAYES qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Madame Sandra JUMINET qui a donné pouvoir à Madame Marie VILLATTE Madame Valérie DE MATOS qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT
Absents :	Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU
Quorum :	Vingt-deux Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB01) :</b> <b>Commande publique – Consultation groupée pour garantir les risques « Santé » et « Prévoyance »</b>
Objet :	<b>1.3 Conventions de mandat</b>

Le Conseil Municipal unanime accepte la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG 03) de mener une consultation groupée en vue de la souscription de Conventions garantissant les risques « Santé » et « Prévoyance » des personnels de Communes, sachant que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le CDG 03.

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB02) :</b> <b>Domaine – Acquisition d'une bande de terrain Rue de la Gare</b>
Objet :	<b>3.1 Acquisitions</b>

Considérant l'intérêt de s'assurer la maîtrise foncière des tènements parcellaires concernés afin de permettre un recalibrage de la Rue de la Gare, le Conseil Municipal unanime autorise l'acquisition à l'Euro symbolique de deux portions à détacher des parcelles appartenant à la Copropriété LES PORTES DU PALUET sous les références cadastrales AE 219 et AE 221 pour un total de 150 m<sup>2</sup>.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB03) :</b> <b>Urbanisme – Procédure de déclaration d’abandon manifeste</b>
Objet :	<b>2.3 Droit de préemption urbain</b>

Vu la procédure de déclaration d’état d’abandon manifeste engagée conformément aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l’encontre de l’immeuble sis 6 Impasse de la Tour sous les références cadastrales AL 177 dont l’état d’abandon a été constaté par les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 28 juin 2023 et 07 octobre 2023 et considérant qu’après son acquisition par la Commune, son emplacement permettrait l’aménagement d’une aire de stationnement paysager, le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à poursuivre la procédure d’expropriation et de décider des modalités de consultation du public sur le projet.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB04) :</b> <b>Personnel – Adhésion au Service de Médecine préventive du Centre de Gestion de l’Allier</b>
Objet :	<b>4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.</b>

Considérant que, dans le cadre de ses obligations réglementaires la Commune doit disposer d’un service de Médecine préventive comprenant les examens médicaux périodiques et un suivi médical de ses agents ainsi qu’une action préventive en milieu professionnel, le Conseil Municipal unanime autorise la signature à effet du 01 janvier 2025 de la proposition de Convention présentée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Allier (CDG 03).

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB05) :</b> <b>Personnel – Recrutement d’agents non titulaires pour les besoins saisonniers 2025</b>
Objet :	<b>4.2 Personnel contractuel</b>

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, est autorisé à l’unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales et du service des espaces verts pour la saison 2025.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB06) :</b> <b>Rénovation de la Halle gourmande – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de rénovation de la Halle gourmande (Tranche 2) sont éligibles à une aide financière de l’Etat au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département de l’Allier au titre du programme Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB), le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d’un montant de 25.950,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour une participation totale de 20.760,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB07) :</b> <b>Stationnement en centre-bourg – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les acquisitions foncières nécessaires à la création d’une aire de stationnement Rue de Verdun sont éligibles à une aide financière du Département de l’Allier au titre du programme Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB), le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d’un montant de 5.655,61 € et sollicite ledit cofinanceur pour une participation de 4.524,49 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 28 janvier 2025 (20250128_1DB08) :</b> <b>Aménagement de la Rue Croix Jean Béraud et de l’Avenue Sinturel – Demandes de subventions</b>
--------	---

Objet : **7.5 Subventions**

Considérant que les travaux d'aménagement de la Rue Croix Jean Béraud et de l'Avenue Sinturel sont éligibles à une aide financière du Département de l'Allier, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 209.340,00 € et sollicite ledit cofinanceur pour une participation de 45.000,00 €.

Acte : **Délibération n° 09 du 28 janvier 2025 (20250128\_1DB09) :**  
**Rénovation de l'école Berthelot (Tranche 1) – Demandes de subventions**

Objet : **7.5 Subventions**

Considérant que les travaux de rénovation de l'école Berthelot (Tranche 1) sont éligibles à une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR), de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Région et du Département de l'Allier au titre du programme Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB), le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 335.497,40 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour une participation totale de 233.149,22 €.

Acte : **Délibération n° 10 du 28 janvier 2025 (20250128\_1DB10) :**  
**Relamping du patrimoine communal – Demandes de subventions**

Objet : **7.5 Subventions**

Considérant que les travaux de remplacement des lampes du patrimoine de la Commune sont éligibles à une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) et du Département de l'Allier, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 73.212,00 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour une participation totale de 43.927,20 €.

Acte : **Délibération n° 11 du 28 janvier 2025 (20250128\_1DB11) :**  
**Jeunesse – Convention d'animation avec le Centre Social LA MAGIC**

Objet : **8.1 Enseignement**

Vu le Projet Educatif Territorial mise en œuvre par la Commune, le Conseil Municipal unanime autorise la signature, à effet du 01/01/2025, d'une Convention avec le Centre Social LA MAGIC visant à la mise en place :

- de permanences d'information jeunesse et de mobilisation des jeunes au sein du collège et du lycée Blaise de Vigenère de Saint Pourçain sur Sioule une fois par semaine de 12h00 à 14h00 ;
- d'un accueil et un accompagnement libre sur des plages horaires adaptées aux contraintes temporelles des jeunes ciblant les lycéens, dans un local dédié en dehors de la cité scolaire labélisé « Accueil jeunes » à raison d'une permanence de 3 heures en fin d'après-midi du lundi au vendredi et une permanence de 4 heures le samedi en période scolaire ainsi que 2 jours d'ouverture par semaine sur les petites vacances (Toussaint, Février et Avril) et 2 jours d'ouverture par semaine sur 3 semaines sur les vacances estivales ;
- d'animations ponctuelles pendant les vacances scolaires (février, avril et octobre) à destination des jeunes résidents et/ou scolarisés sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule ;
- d'un séjour estival à destination des jeunes résidents et/ou scolarisés sur la Commune de Saint Pourçain sur Sioule (séjour de 5 jours/4 nuits) ;
- d'un accompagnement des jeunes, résidents et/ou scolarisés sur la commune de Saint Pourçain sur Sioule, et de leurs projets individuels ou collectifs.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 30 janvier 2025  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND